

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/15 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 mars 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Aymeric Faivre, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Scarcella, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Catherine Dussart.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud.

Pouvoirs : Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Danielle Montagnon, Hélène Rossi à Freddy Riotton.

Votants : 35 Pour : 35 pour l'ensemble des associations sauf « Maison Atelier » et « Ecran vagabond »

Votants : 35 Pour : 34 pour « Maison Atelier » (Pierre Suzzarini ne prend pas part au vote)

Votants : 35 Pour : 33 pour « Ecran vagabond » (Robert Cuchet et Anne-Marie Fitoussi ne prennent pas part au vote)

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, TOURISME, TRANSITION ECOLOGIQUE

En préambule du vote, le Président précise que les personnes membres du Conseil d'Administration d'une association bénéficiant d'une subvention de la CCT doivent s'abstenir de voter. Ainsi, pour l'association « Maison Atelier », Pierre Suzzarini ne prend pas part au vote et pour l'association « Ecran vagabond du Trièves », Robert Cuchet et Anne-Marie Fitoussi ne prennent pas part au vote.

Les associations sont essentielles pour le Trièves par leur contribution à la qualité de vie des habitants, à la vie sociale, à l'attractivité du territoire, à la réflexion collective sur des enjeux d'intérêt général, à l'emploi de salariés attachés au territoire.

Elles sont à ce titre soutenues par la Communauté de Communes, en termes financiers, mais aussi en termes techniques sous différentes formes (prêt ou mise à disposition à coût réduit de locaux et de matériel, formations, organisation des Forums annuels, animations sur des thèmes partagés, soutien à la communication d'événements...).

Ce soutien de la CCT est envisageable dans la mesure où l'activité générale et/ou les projets particuliers des associations rencontrent ses objectifs politiques.

Pour s'assurer de cette correspondance avec des objectifs politiques du territoire, l'instruction des demandes de subvention est depuis quelques années réalisée de manière collective, tant au niveau des vice-présidents délégués que des techniciens, pour les domaines :

- Action sociale (via le CIAS)
- Culture
- Sports et loisirs
- Tourisme
- Transition écologique.

Cette méthode permet de croiser les regards, d'objectiver l'analyse, de favoriser les transversalités à la fois en interne de la CCT et entre associations, celles-ci d'ailleurs pouvant intervenir dans plusieurs domaines à la fois.

Pour 2025, il est proposé que les décisions relatives aux subventions aux associations dans les domaines décrits ci-dessus soient prises avant le vote du budget de la CCT, prévu le 17 avril, dès lors que les montants globaux sont cohérents avec les orientations budgétaires d'ensemble (budget général et budget annexe « Tourisme »). Ainsi il est proposé que pour l'Action sociale, le conseil d'administration du CIAS se prononce lors de sa réunion du 1^{er} avril, et que pour Culture, Sports et loisirs, Tourisme et Transition écologique, le Conseil de la CCT se prononce lors de sa réunion du 17 mars.

Ce calendrier est favorable à la trésorerie des associations en permettant le versement de l'essentiel des financements environ un mois plus tôt que les années précédentes.

D'autre part, il est proposé de soutenir, pour la délégation Enfance Jeunesse Famille, les associations suivantes :

- Temps d'parents pour un montant de 3 000 euros
- Les Dés Calés du Trièves (ludothèque) pour un montant de 900 euros.

Enfin, le Judo Club du Trièves a demandé, outre une subvention de fonctionnement proposée par ailleurs, un soutien financier exceptionnel pour la participation de Lucie Mascaro, licenciée du club en jujitsu, au championnat d'Europe à Chypre les 22 et 23 mars prochains. Il est proposé une subvention de 500 euros pour un coût total estimé à 4 000 euros.

Le tableau en annexe détaille les montants globaux et par association proposés en 2025, avec comparaison avec 2024.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les décisions de subventionnement 2025 telles que décrites dans le tableau en annexe, et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ces décisions.

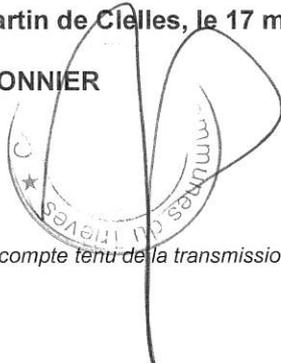
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les décisions de subventionnement 2025 telles que définies dans le tableau en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Cièlles, le 17 mars 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/03/25 et de sa publication le 24/03/25